



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

### ARRÊTÉ 2023-39

#### ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SCRUTIN ÉLECTRONIQUE ÉTALÉ DU DU MERCREDI 29 AU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 6, 8 et 9 à 11, et applicable à titre expérimental à l'IEP de Lyon par le décret suivant ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;

Vu le Règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon ;

Vu l'arrêté 2023-23 du 16 octobre 2023 relatif au report de l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration, de l'élection des représentants des personnels au Conseil d'administration et des représentants des professeurs et doctorants à la Commission scientifique ;

Vu l'arrêté 2023-30 du 27 octobre 2023 relatif au report de l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté 2023-33 du 7 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté 2023-35 du 13 novembre 2023 relatif aux candidatures à l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté 2023-37 du 13 novembre 2023 relatif à la composition du bureau de vote pour l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté 2020-21 du 27 novembre 2020 relatif au vote électronique ;

Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 26 novembre 2020, relatif au vote électronique ;

Vu le guide relatif au recours au vote électronique du 20 octobre 2020 produit par le département de la réglementation B1-2 de la Direction générale de l'enseignement et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ;

Vu les résultats du scrutin électronique des 29 et 30 novembre 2023 ;

Considérant que l'outil Bélénius a été choisi comme moyen de vote électronique par Internet,

## ARRÊTE

### Article 1 : Résultats du premier collège

Sont élus

Titulaires	Suppléants	Liste
Carmel COTTIN	Antonin BÉTOU	Solidaires étudiant-e-s IEP Lyon
Manon BERLAND	Samuel MAZUYER	Solidaires étudiant-e-s IEP Lyon
Margaux FALISE	Éloi MERCIER	À l'Unisson
Matis ROGER	Louise KLEIN-BERRIDGE	Engageons-nous
Mohamed BENAMRANE	Théodora PITOULIA	La Voix de l'IEP

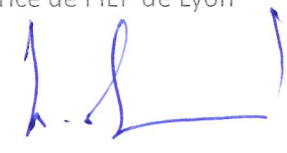
### Article 2 : Résultats du second collège

Sont élus

Titulaires	Suppléants	Liste
Léandre COTTAZ	Sophie LAMBERT	Solidaires étudiant-e-s IEP de Lyon
Alice DELARA	Maxence VERDIER	Solidaires étudiant-e-s IEP de Lyon
Martin COLSON	Mathieu BOUCHERY	À l'Unisson
Laurie GUERRIERI	Corentin LILLO CASADO	Cercle d'Engagement et d'Action Sociale

**Article 3 :** La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Lyon, le 1<sup>er</sup> décembre 2023  
La Directrice de l'IEP de Lyon



Hélène SURREL

Les recours doivent être déposés dans un délai de 5 jours à partir de la publication des résultats auprès des Affaires juridiques (bureau 1-12).